



# TROPHÉES DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ARTISAN

*Normandie*

**APPEL A CANDIDATURES**

## Les évolutions du climat

En Normandie, les travaux du GIEC normand ont présenté les conséquences prévisibles du changement climatique pour la région. Les principales évolutions attendues portent sur :

- ✓ une hausse des températures
- ✓ des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses
- ✓ des modifications du régime des précipitations, avec des précipitations extrêmes comme des sécheresses extrêmes, et une tendance à l'assèchement des écosystèmes.
- ✓ une hausse du niveau de la mer

→ Pour en savoir plus, lien vers les synthèses proposées par le GIEC normand  
<https://www.normandie.fr/giec-normand>

## Les impacts du changement climatique

Les impacts du changement climatique sont et seront variables d'un secteur à l'autre de la région, du fait du contexte géographique, socio-économique ou culturel. On n'adapte pas de la même manière un territoire littoral ou continental, une ville ou une commune rurale. L'adaptation au changement climatique doit donc être pensée à l'échelle locale, pour répondre à la spécificité du territoire, aux secteurs concernés et aux acteurs associés.

→ Pour en savoir plus, lien vers le site du Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique: <https://www.adaptation-changement-climatique.fr>

## Les écosystèmes, à la fois impactés par le changement climatique et sources de solution

Le changement climatique contribue à l'érosion de la biodiversité : c'est le troisième facteur de modification de la nature selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) après la modification de l'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe des organismes. Il modifie en effet les conditions physiques des milieux naturels (températures, précipitations, etc.) et perturbe les organismes vivants dont la capacité d'adaptation aux transformations de leurs habitats est très inégale.

Or, les interactions entre les organismes vivants et leur milieu contribuent à réduire les impacts du changement climatique : la présence d'arbres a un effet rafraîchissant sous l'effet de l'évapotranspiration et la production d'ombrage ; l'activité biologique (animale, végétale, champignons, bactéries....) des sols lui confère des propriétés en matière de capacité d'infiltration et de rétention de l'eau, ainsi que de résistance vis-à-vis des phénomènes d'érosion ; certaines infrastructures vivantes marines ou littorales constituent des barrières permettant de freiner la houle... Les écosystèmes peuvent donc être sources de services pouvant contribuer à notre adaptation vis-à-vis de différents impacts climatiques, et participer à préserver ainsi la santé et le bien-être des populations.

Consciente de ces enjeux, et riche des travaux du GIEC normand, la Région s'est engagée, avec ses partenaires, dans la mise en œuvre de la [Stratégie régionale pour la biodiversité](#). Elle constitue dorénavant la marche à suivre pour tous les acteurs pour faire front commun face à l'érosion de masse de la biodiversité dans le contexte du changement climatique, et reconnaît le rôle incontournable des Solutions fondées sur la nature pour adapter le territoire régional.

## Les Solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Certaines d'entre elles permettent plus spécifiquement de répondre à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique : **les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)**. Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les milieux aquatiques et zones humides permet de recréer une protection naturelle contre les crues violentes et les inondations, et les phénomènes de ruissellement de l'eau, et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours ainsi que la ressource en eau. En conséquence, préserver, restaurer et améliorer la gestion des écosystèmes contribuent à accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les SafN présentent ainsi l'intérêt de concourir aussi bien aux enjeux relatifs au climat qu'à ceux relatifs à la biodiversité. De fait, ces solutions font l'objet d'une attention croissante de la part de nombreux acteurs, tels que l'État, les scientifiques, les collectivités territoriales, les entreprises, les ONG et associations...

➔ Pour en savoir plus sur ces solutions et les définitions associées : [Note de cadrage du projet Life intégré ARTISAN](#)

	<p>ARTISAN – Un projet Life sur 8 ans pour favoriser le déploiement des « Solutions d'adaptation fondées sur la Nature » dans les territoires français rassemblant 28 partenaires</p> <p>Pour en savoir plus, lien vers le site du projet : <a href="https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan">https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan</a></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Des acteurs publics, privés et associatifs se mobilisent et développent des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)** pour préparer leurs territoires au changement climatique. Ces actions ont vocation à être mises en lumière pour inciter d'autres acteurs à s'engager à leur tour. Les Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN organisés en 2022 au niveau national par l'ADEME et ses partenaires, l'ONERC et l'OFB, ont ainsi mis en lumière 6 projets représentatifs de la diversité de mise en œuvre des SafN.

Pour accompagner, la mise en lumière de projets mis en œuvre sur le territoire normand, le groupe de travail régional SafN - Life *intégré* ARTISAN qui regroupe des acteurs régionaux de la transition écologique, climatique et de la biodiversité, et est animé par la direction régionale de l'OFB, a souhaité organiser une déclinaison régionale du concours national. Il annonce ainsi l'ouverture à partir du **22 juin 2023**, des « **Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN Normandie** ». Ce concours récompense les actions exemplaires et concrètes d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions visant à développer des services écosystémiques favorisant la capacité d'adaptation, tout en préservant la biodiversité.

L'édition régionale du présent concours est indépendante du concours organisé au niveau national. Il offre cependant la possibilité aux candidats de faire d'ores et déjà acte de candidature pour l'édition nationale 2024 des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN avec le même dossier (cf. dernier paragraphe du présent document).

### Qui peut se porter candidat aux Trophées ?

Ce concours s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés ayant mis en œuvre, sur le territoire normand, une action d'adaptation au changement climatique s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

### Quelles actions d'adaptation au changement climatique peuvent entrer dans le cadre de ce concours ?

Pour entrer dans le cadre des Trophées, les actions doivent être réalisées ou en cours de réalisation (les projets non lancés ne pourront pas être jugés recevables), avec des résultats mesurables, et contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Les actions doivent entrer dans le cadre de l'une des 3 catégories de prix du concours. Ces catégories s'appuient sur 3 approches :

- **Catégorie 1 « Réduction des risques climatiques »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour protéger les personnes, les biens et les infrastructures face à un type d'impact du changement climatique identifié sur leur territoire (ex : prévenir les risques d'inondation, d'érosion et de submersion marine, les feux de forêts, lutter contre les îlots de chaleur, la sécheresse...)

- **Catégorie 2 « Adaptation des filières économiques »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour réduire la vulnérabilité de la chaîne de valeur des acteurs et des filières économiques ou favoriser le développement économique vis-à-vis du changement climatique (ex : filières agricole et alimentaire, touristique, pêche et aquaculture, filière forêt bois, bâtiment et immobilier...).

### ▪ Catégorie 3 « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux »

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour favoriser le maintien ou le développement de fonctions rendues par les écosystèmes vis-à-vis du changement climatique (ex : restaurer des écosystèmes aquatiques [zones humides/berges/marais/étangs], améliorer la qualité des sols, préserver des écosystèmes littoraux [dunes, estuaires, herbiers], forestiers...)

**NB : Un même candidat peut présenter un ou plusieurs dossier(s) de candidature, mais seulement un dossier par catégorie de prix.**

### Quels sont les critères d'appréciation pris en compte ?

Les critères d'appréciation des actions sont les mêmes pour toutes les catégories, tout au long du processus du concours, et portent sur :

- ✓ les résultats de l'action en matière d'adaptation au changement climatique
- ✓ les résultats en matière d'amélioration de l'état de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes ;
- ✓ l'exemplarité dans la mise en œuvre de l'action ;
- ✓ la durabilité supposée de l'action après sa période de mise en œuvre ;
- ✓ la reproductibilité de l'action dans d'autres territoires ou bien son caractère novateur.

### Quels bénéfices associés à la participation au concours ?

La remise des Trophées se tiendra en janvier 2024 à l'occasion des Rencontres Biodiversité et Territoires du Réseau régional des Collectivités territoriales engagées en faveur de la biodiversité organisées par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable, et en présence de membres du groupe de travail régional sur les SafN.

Les lauréats (gagnant dans chaque catégorie de prix) recevront un diplôme et bénéficieront d'un rayonnement régional et national, au travers d'une large valorisation de la part des partenaires du concours, notamment via :

- ✓ une invitation et une tribune lors des Rencontres du Réseau régional Biodiversité et Territoires,
- ✓ une valorisation de l'action (communication sur les réseaux sociaux et les supports digitaux de l'OFB et du projet Life *intégré* ARTISAN, publication dédiée...),
- ✓ une valorisation nationale lors du Forum Life ARTISAN 2024.

### Quelles sont les étapes de sélection des candidatures ?

La sélection des gagnants du concours (3 lauréats) se déroule en 3 temps :

1. Un jury de recevabilité est chargé de valider la recevabilité des candidatures.
2. Un jury de présélection est chargé d'identifier, parmi les dossiers de candidature de chaque catégorie, une sélection des dossiers à auditionner.
3. Pour chaque catégorie, un jury de désignation du lauréat est chargé de sélectionner le lauréat de la catégorie.

### Quelles sont les dates clés du concours ?



## Modalités de participation

### 1. Télécharger le dossier de candidature sur le site des Trophées (rubrique – Edition Normandie) :

- ✓ <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/Edition-normandie/>

*En cas de dysfonctionnement du téléchargement ou de difficultés informatiques quelconques, les dossiers peuvent être envoyés à toute personne intéressée sur demande à :*

- ✓ [helene.michaud@ofb.gouv.fr](mailto:helene.michaud@ofb.gouv.fr)

### 2. Remplir le dossier de candidature, composé de la fiche-résumé et du formulaire

*NB : Les dossiers devront obligatoirement être complétés en français.*

### 3. Adresser les éléments du dossier de candidature :

- ✓ Le dossier de candidature
- ✓ Les éléments complémentaires (carte ; photo ; schéma ; lien vidéo...)

**Impérativement avant 22h00 le lundi 18 septembre 2023 (UTC-00:00) à :**

- ✓ [helene.michaud@ofb.gouv.fr](mailto:helene.michaud@ofb.gouv.fr)

### 4. Un e-mail de confirmation vous sera adressé dès réception du dossier par l'animateur du concours à l'adresse e-mail renseignée.

### 5. Après l'analyse des dossiers par les jurys, si votre candidature est présélectionnée, vous serez convoqués à une audition organisée par le jury de désignation du lauréat pour chaque catégorie du concours (audio/vidéoconférence).

*NB : Les candidats non retenus seront avertis par e-mail.*

### 6. Si votre candidature est désignée lauréate, vous serez conviés à la remise des prix, qui se tiendra dans le cadre des Rencontres du Réseau régional Biodiversité et Territoires organisées par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable en janvier 2024.

## Informations complémentaires

Le retrait de l'appel à candidatures, du formulaire de candidature et du règlement du concours se fait par téléchargement gratuit à partir de la page Edition Normandie du site internet des Trophées :

- ✓ <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/Edition-normandie/>

Toute demande de renseignement concernant les « Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN Normandie » peut être adressée à l'animateur du concours via :

- ✓ e-mail - [helene.michaud@ofb.gouv.fr](mailto:helene.michaud@ofb.gouv.fr)

## Participation au concours *national* des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN en 2024

Le candidat au présent concours des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN Normandie peut choisir avec le même projet et le même dossier de faire acte de candidature pour le concours national des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN qui sera organisé en 2024. Les 2 concours sont indépendants l'un de l'autre. Pour cela il suffit d'indiquer son souhait dans le formulaire de candidature (case à cocher).